



## Probleme de coprop sans syndic

Par **VINOLA**, le **14/07/2009** à **21:01**

Bonjour,

Je viens d'acheter un appartement de 40 m<sup>2</sup> avec 5 ca de terrain dans une copropriété sans syndic car il n'y a que 2 apparts.

Au moment de la signature du compromis et de l'acte de vente j'ai demandé au notaire si je pouvais faire un petit garage dans mon terrain, il m'a répondu oui!! sans grande conviction. Le problème c'est la voisine du haut, elle a tout clôturé à sa manière et le passage (servitude) pour aller à mon terrain est trop étroit pour passer en voiture, elle habite là depuis 30 ans et les anciens proprios n'avaient pas de voiture.

Le notaire lui a écrit elle ne veut rien savoir, elle est allée voire une conciliatrice de justice, mais comme elle m'a donné raison c'est une incapable et ne connaît rien comme le notaire, elle ne veut rien savoir!!!

En plus j'ai l'impression que le notaire n'est pas sûr de son coup, le règlement de copropriété date de 1978 et il n'est pas trop clair, car c'est une ancienne cité ouvrière, avec plein de maisons mitoyennes.

Que dois-je faire ? c'est mon premier appart (je m'en souviendrai), je n'ai pas trop les moyens de faire venir un expert géomètre ou un huissier, et j'estime que si le notaire m'a dit que je pouvais passer je n'ai pas engagé des frais!!

Que dois-je faire, je ne sais plus merci de votre réponse et félicitations pour votre site

Cordialement